

Décision

Générale

colonial

Décision n° 532 décision n° 532 du 21 mai 1952

n° 532

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mai 1952

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro

1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de M. Ibrahim Chirdon, maître-maçon auxiliaire en service au Cercle de Tadjoura, est porté à 8.500 fr. pour compter du 1er juillet 1951 et à 9.000 fr. pour compter du 1er janvier 1952.